

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**24 JANVIER 2011  
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 24 janvier 2011, à 20 heures, à l'hôtel de ville (salle Marc-Amable Girard), 175, rue Sainte-Anne, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *greffier*.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

*Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :**

*Aucune assistance.*

**2011-025      Demande de modifications au schéma d'aménagement  
Projet de complexe sportif**

Considérant que les terrains sur le boulevard Lionel-Boulet, compris entre la route 132 et de chemin du Lac, sont situés en zone agricole;

Considérant que ces terrains peuvent être développés sur une profondeur de 120 mètres, de part et d'autre du boulevard, en raison des droits qui sont conférés par l'article 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Considérant que le plan des grandes affectations du territoire contenu au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lajemmerais prévoit une affectation Agricole/Industrielle (A3) pour ce secteur;

Considérant que cette affectation a pour effet d'autoriser des activités industrielles comme fonction dominante et, notamment, certaines activités commerciales et des activités récréatives de type extensif comme fonction complémentaire;

Considérant que des promoteurs privés ont soumis à la Ville de Varennes un intéressant projet de construction d'un complexe sportif de grande surface totalement financé par le secteur privé;

Considérant que boulevard Lionel-Boulet est le lieu tout indiqué pour la concrétisation du projet en raison de l'accessibilité régionale du site, la disponibilité de transport en commun, la proximité d'une institution d'enseignement, la disponibilité de vastes terrains vacants et un environnement qui se prête à la construction d'un tel bâtiment (implantation, gabarit, architecture, etc.) ;

Considérant que la Ville de Varennes ne dispose d'aucun espace approprié disponible dans l'aire d'affectation multifonctionnelle, telle que définie au SAR, pour permettre la réalisation du projet;

Considérant que l'usage projeté est une activité récréative de type intensif au sens du SAR et que cette activité est prohibée sur Lionel-Boulet;

Considérant que des modifications au Schéma doivent être apportées avant que la Ville de Varennes puisse elle-même apporter les modifications requises à sa réglementation d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet ;

**En conséquence**, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes demande à la MRC de Lajemmerais d'apporter les modifications requises au schéma d'aménagement révisé afin que le projet de construction d'un complexe sportif puisse se réaliser sur le boulevard Lionel-Boulet.

Adoptée.

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 h 03.*

*Le Maire,*

*Le directeur des Services Juridiques  
et greffier,*

---

Martin Dampousse

---

Me Marc Giard, OMA